



Le déclassement des salariés à La Réunion

## Des salariés moins déclassés qu'en province

En 2012, 25 % des salariés réunionnais sont déclassés : leur niveau de formation initiale dépasse celui normalement requis pour l'emploi occupé. À l'inverse, 14 % ont un diplôme moins élevé que celui normalement requis pour l'emploi qu'ils occupent. Enfin, 61 % occupent un emploi en adéquation avec leur niveau de diplôme.

Ce taux réunionnais s'explique essentiellement par la part importante de salariés sans diplôme qualifiant, qui ne peuvent, par définition, pas être déclassés : 31 %, contre 18 % dans les régions de province. Si l'on exclut ces salariés sans diplôme, le taux de déclassement s'établit alors à 36 % et La Réunion devient la quatrième région la plus concernée après la Martinique, la Corse et la Guadeloupe.

### Les diplômés du supérieur et titulaires d'un CAP ou BEP plus souvent déclassés

Comme en province, les actifs diplômés du supérieur sont les plus touchés par le déclassement. Les diplômés de l'enseignement supérieur long (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle) sont particulièrement concernés à La Réunion : 54 % sont déclassés contre 46 % en province.

Après les diplômés du supérieur long, les titulaires d'un CAP ou BEP sont le plus souvent déclassés, en particulier à La Réunion (37 % contre 34 % en province).

En revanche, les titulaires d'un baccalauréat sont moins souvent déclassés qu'en province.

### Les femmes plus déclassées que les hommes

Les Réunionnaises sont plus souvent déclassées que les Réunionnais : 28 % contre 21 %. C'est en particulier le cas pour les diplômés de l'enseignement supérieur long (61 % des femmes sont déclassées contre 45 % des hommes) et pour les titulaires d'un CAP ou BEP (46 % contre 31 %).

L'écart Homme-Femme est néanmoins encore plus accentué dans les régions de province (34 % contre 22 %).

### Par rapport à la province, des Réunionnaises avantagées, des Réunionnais désavantagés

Les Réunionnaises sont moins souvent déclassées qu'en métropole (28 % contre 34 % en province), notamment les bachelières. Elles occupent en effet plus souvent des postes d'employée qualifiée, en adéquation avec leur diplôme. En revanche les Réunionnais diplômés sont désavantagés. À diplôme équivalent, les hommes réunionnais sont toujours plus souvent déclassés qu'en province, sauf les titulaires d'un baccalauréat général.

### Le déclassement diminue avec l'âge

Lors de l'entrée dans la vie active, les jeunes, peu expérimentés, doivent souvent accepter des emplois moins qualifiés. Ainsi, un salarié sur trois est déclassé parmi les jeunes de 15 à 34 ans contre un sur dix parmi les 55 à 64 ans. Le déclassement diminue avec l'âge pour deux raisons. D'une part, le niveau de formation progresse avec les générations, ce qui augmente le risque de déclassement. D'autre part, avec l'ancienneté, les plus âgés peuvent accéder à un poste à la hauteur de leur niveau d'étude, voire supérieur.

### De plus en plus de salariés déclassés

Le déclassement a fortement augmenté entre 1999 et 2007, passant de 15 % à 22 % (+ 7 points). Il progresse nettement moins vite entre 2007 et 2012 (+ 3 points). Il augmente de façon concomitante dans les régions de province.

---

#### Contact presse :

Insee : [relations-presse-la-reunion@insee.fr](mailto:relations-presse-la-reunion@insee.fr) ou 0692 448 358

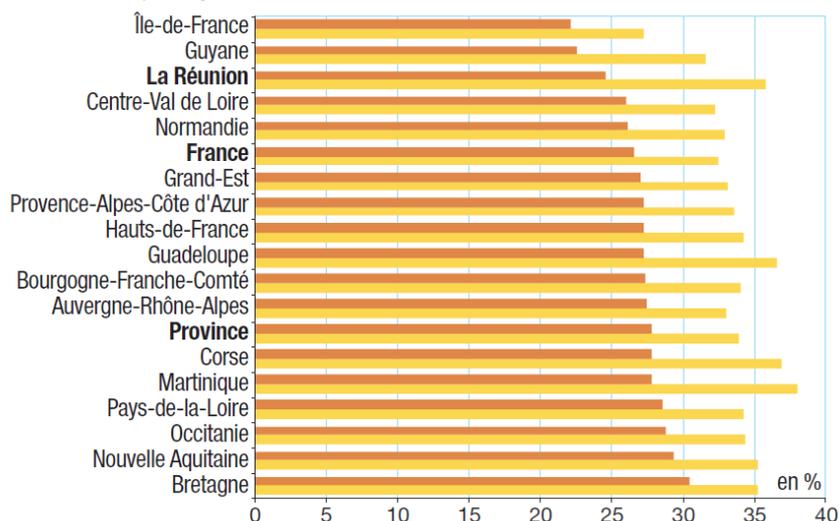


[@InseeOI](https://twitter.com/InseeOI)

## Un quart des Réunionnais sont déclassés

Taux de déclassement par région en 2012

Taux de déclassement par région en 2012



Champ : actifs salariés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2012.

■ ensemble des salariés  
■ salariés diplômés

## Les femmes sont plus souvent déclassées que les hommes

Taux de déclassement selon le diplôme et le sexe

	Taux de déclassement (en %)	
	La Réunion	Province
<b>Ensemble</b>	<b>24,6</b>	<b>27,8</b>
Aucun diplôme ou CEP, BEPC, Brevet	0,0	0,0
CAP, BEP	36,9	34,1
Baccalauréat technique ou professionnel	20,8	22,5
Baccalauréat général, Brevet supérieur	21,9	29,0
Diplôme enseignement supérieur court	34,3	32,9
Diplôme enseignement supérieur long	54,1	45,7
<b>Hommes</b>	<b>21,2</b>	<b>21,8</b>
Aucun diplôme ou CEP, BEPC, Brevet	0,0	0,0
CAP, BEP	31,3	24,6
Baccalauréat technique ou professionnel	20,0	18,6
Baccalauréat général, Brevet supérieur	27,4	33,6
Diplôme enseignement supérieur court	30,0	26,6
Diplôme enseignement supérieur long	45,5	34,3
<b>Femmes</b>	<b>28,2</b>	<b>33,9</b>
Aucun diplôme ou CEP, BEPC, Brevet	0,0	0,0
CAP, BEP	45,8	47,5
Baccalauréat technique ou professionnel	21,7	27,0
Baccalauréat général, Brevet supérieur	18,1	25,9
Diplôme enseignement supérieur court	37,3	37,3
Diplôme enseignement supérieur long	61,2	56,0

Champ : actifs salariés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2012.